

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A L'ETAGE DE LA MAIRIE
POUR LES VISITES MEDICALES DU CDG 64**

L'an deux mille vingt-deux, et le douze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, également convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - ETCHETO Nathalie - DARRIEUMERLOU Aurélie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - LEMBEYE Grégory.

EXCUSES : BIDART Thibault - Odette DIBON - EYHERABURU Mélanie - LAGADEC Marie-Pierre.

La Maire expose à l'assemblée délibérante le souhait de la Direction Santé et Conditions de travail du Centre de Gestion 64 de trouver un local sur le secteur afin de proposer aux agents des communes alentours et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque un point de proximité pour leurs visites médicales annuelles et ponctuelles. Actuellement les agents se déplacent en mairie de SAINT-PIERRE D'IRUBE pour ces visites organisées par le CDG.

Un bureau au 1^{er} étage de la mairie est actuellement vide et présente de nombreux avantages pour ces visites comme la surface nécessaire à l'installation d'un lit de consultation, un accès indépendant par l'extérieur, un accès PMR via l'ascenseur de la mairie mais aussi un hall d'attente et des sanitaires accessibles.

Mme la Maire propose de mettre à disposition gratuitement ce bureau pour le moment le premier mercredi de chaque mois. Cette mise à disposition temporaire pourra être revue à tout moment et adaptée en fonction des besoins de rendez-vous du CDG mais aussi de la commune si jamais ce bureau devait être réutilisé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de mettre à disposition un bureau du 1^{er} étage de la mairie à la Direction Santé et Conditions de travail du Centre de Gestion 64 chaque premier mercredi du mois ;

AUTORISE la Maire à signer la convention de mise à disposition de ce bureau ainsi que toutes les pièces afférentes à ce sujet.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

